

C'est le titre d'un colloque organisé le samedi 16 juin dans les locaux de Sida Info Service par l'interassociatif de lutte contre l'homophobie (Act up, Aides, LDH, ProChoix-FLH, Sida info Service, SOS Homophobie). Devant une assemblée composée de militants mais aussi de professionnels de l'éducation, l'objectif était de réfléchir tous ensemble, de s'attaquer aux racines du comportement homophobe, dont le réflexe est inculqué dès l'enfance, dans les cours de récréation. *"Alors que l'État présente la sphère scolaire comme un espace de tolérance et d'apprentissage des différences, alors que les adolescents imaginent l'institution comme un lieu de confiance, l'école se révèle pour l'adolescent homosexuel(le) une source d'humiliation et de mal-être (absence de référence valorisante, mésestime de soi, mépris, dégoût de soi)"* précisait l'invitation.

Inaugurée par Christian Saout (président d'Aides) et Daniel Borrillo, et organisée sans aucune aide ministérielle, cette journée aura été de l'avis de tous une véritable réussite, un moment de réflexion commune de très bon niveau et surtout la mise en évidence d'une véritable demande de la part du corps enseignant. L'invité vedette était sans aucun doute Michel Dorais, professeur en sciences sociales à l'Université de Laval (Québec) et auteur d'un excellent ouvrage sur cette *"homophobie qui tue !"* : *Mort ou fif* ("fif" étant l'équivalent du mot "pédale" en Québécois). Venu en France pour l'occasion, Michel Dorais nous a notamment raconté l'histoire de Nicolas, 15 ans, *"cible de propos blessants et homophobes de la part de ses camarades sans que quiconque n'intervienne"*, et qui a fini par se jeter du haut d'un pont sur le chemin de son école. Il nous a également parlé de Jean-Philippe, découvert pendu à la poutre de la maison familiale en ayant laissé ce mot : *"À tous ceux et celles qui m'aiment et à ceux et celles qui ne m'aiment pas. Je suis écœuré de cette vie de merde. Écœuré !!! Je suis tellement seul. Seul avec mes souffrances. Mais là, j'aime mieux mourir que de supporter ces souffrances. P. S. : En passant, j'étais gai et j'aimerais dire à ceux qui m'aiment encore que je ne les oublierai jamais"*.

Non sans émotion, la journée s'est poursuivie par le témoignage des acteurs de la lutte contre l'homophobie en France qui ne peuvent que partager le constat d'une absence d'engagement de la part des pouvoirs publics dans ce combat contre l'homophobie qui tue de nombreux adolescents, même si certains responsables politiques font mine



de se pencher sur le dossier. Un projet de bus éduquant à la vie sexuelle devrait être mis en circulation par Ségolène Royal (qui a adressé une lettre d'encouragement aux organisateurs du colloque). Il devrait comporter un panneau contre l'homophobie, même s'il ne s'agit que d'un bus pour toute la France et que l'interassociatif de lutte contre l'homophobie n'a été consulté qu'au dernier moment et n'a pas véritablement été associé au projet. De son côté, SOS homophobie a confié être de plus en plus sollicité par des lycées désireux d'organiser un temps de réflexion sur ce sujet dans leurs classes. Impatient et motivé, l'interassociatif a décidé de profiter des contacts pris à l'occasion de cette journée pour écrire et sensibiliser les IUFM chargés de la formation des professeurs à une cause devant décidément être perçue comme concernant autant les militants contre l'homophobie que les professionnels de l'éducation et les pouvoirs publics. L'interassociatif a de nouveau été reçu au ministère de l'Éducation nationale le 25 octobre et une journée de travail avec les professionnels de l'éducation devrait avoir lieu le 8 décembre. •

Rens. : Marc Morel (Sida Info Service) : 01 44 93 16 19.

Caroline Fourest

Maman & Mamina

Un jugement très important a été rendu le 27 juin dernier. Pour la première fois en France, le Tribunal de Grande Instance de Paris a permis à une femme d'adopter les trois enfants, âgés de 7 ans, 4 ans et 3 ans, de sa compagne. Les deux femmes vivent ensemble depuis plus de 20 ans et élèvent leurs filles ensemble depuis leur naissance. Sans filiation paternelle, les enfants considèrent les deux femmes comme leurs deux parents. L'une est leur mère de naissance et l'autre est leur mère sociale. L'une est Maman et l'autre est Mamina. Grâce à ce jugement d'adoption simple, les enfants portent maintenant les noms accolés de leurs deux parents. La filiation adoptive s'est additionnée à la filiation d'origine. La justice vient donc enfin d'accorder à ces trois enfants la garantie d'une protection de leur relation avec leur Mamina,

quels que soient les aléas de l'existence. L'APGL (l'association des parents gays et lesbiens) qui se réjouit de ce jugement dans un communiqué précise toutefois que tout n'est pas réglé : *"Le couple aurait souhaité pouvoir exercer en commun les responsabilités liées à l'autorité parentale. Or, l'adoption simple transfère aux seuls parents adoptifs, l'intégralité de l'autorité parentale. Pourtant exactement comme dans le cas de deux parents biologiques qui élèvent ensemble des enfants, elles prennent ensemble toutes les décisions qui les concernent. Priver la mère biologique de son autorité parentale semble ici un non-sens, c'est pourquoi nous demandons au législateur de revoir les articles 345, 346 et 365 du code civil pour permettre l'adoption par des concubins et l'exercice en commun de l'autorité parentale entre le parent adoptif et le parent d'origine, si le parent adopte l'enfant de son/sa concubin/e"*. •